

DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le dix novembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le quatre novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. Miguel CHARRIER, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. CAILLAUD Daniel, M. BÉTHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean, Mme RIVIÈRE Amélie, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absent(e)s :

Mme ROBERT-DUTOUR Diane et M. CRETON Jean-Claude

Absent(e)s ayant donné procuration :

- Mme VRIGNAUD Céline donne pouvoir à M. CHARRIER Miguel
- Mme BURGAUD Laure donne pouvoir à Mme BERTRAND Virginie

A été désignée secrétaire :

Mme Virginie BERTRAND

SERVICE FINANCES / JURIDIQUE

DÉLIBÉRATION N°2022_077 DU 10 NOVEMBRE 2022

OBJET : Plan de financement définitif du stade d'athlétisme – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021

VU le budget primitif 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2334-33 ;

VU les crédits alloués par l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021 ;

VU la délibération 2020_094 du 15 décembre 2020.

Rapporteur : Gérard MILCENDEAU, Adjoint au Maire,

EXPOSÉ

En date du 16 novembre 2020, le Préfet de la Vendée a adressé un courrier relatif à l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021. La Commune de Saint-Jean-de-Monts peut y prétendre pour un financement de l'Etat à hauteur de 30 % au titre de la mise aux normes sécurité et accessibilité de tous les bâtiments publics et équipements publics, ainsi qu'au titre de l'attractivité du territoire.

La commune a déposé une demande ainsi qu'un plan de financement approuvé par le Conseil municipal en date du 15 décembre 2020. Parallèlement une demande a été faite auprès du Conseil Départemental, qui a accordé une subvention à hauteur de 30 000 €. À ce jour, le plan de financement étant définitif, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement arrêté à la somme de 1 433 063,07 € HT, qui se présente de la façon suivante :

Plan de financement détaillé

Collectivité

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS

Libellé opération :

Réfection complète stade d'athlétisme

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Lot 1 : Travaux préparatoires	36 646,99 €	Subvention Préfecture	300 000,00 €	20,93 %
Lot 1 : Terrassement	103 660,25 €	Subvention Conseil Départemental	45 000,00 €	3,13 %
Lot 1 : Génie civil et réseaux	143 853,60 €	Subvention Conseil Régional		
Lot 1 : Voirie terrassement	113 525,26 €	Concours financiers		
Lot 1 : Drainage bordures	82 837,22 €	Autres aides publiques obtenues		
Lot 1 : Infrastructure	138 408,52 €			
Lot 1 : Sol sportif	281 927,95 €			
Lot 1 : Equipements sportif	89 811,95 €			
Lot 1 : Clôture et serrurerie	125 593,13 €			
Lot 1 : Aménagement navsauer	27 485,08 €			
Lot 1 : Plan de recollement	2 860,00 €			
Lot 2 : Électricité(SYDEV)	117 746,00 €			
Lot 3 : Equipements : contenaires	94 674,12 €			
Abattage	43 107,00 €			
Levé topo	1 115,00 €			
Diag amiante	1 050,00 €			
Maîtrise d'œuvre	20 437,00 €	Sous-total	345 000,00 €	24,07 %
Etudes géotechniques	5 830,00 €	Emprunt		
SPS	1 504,00 €	Autofinancement	1 088 063,07 €	
Unités de publication	990,00 €	Sous-total reste à charge de la coll	1 088 063,07 €	75,93 %
Total dépenses	1 433 063,07 €	Total Recettes	1 433 063,07 €	100,00 %

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 21 voix pour et 6 abstentions :

DÉCIDE :

- d'approuver les modalités de l'opération stade d'athlétisme ;
- de valider le plan de financement ;
- de solliciter après de l'état une subvention DETR au titre de l'année 2021 ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le seize novembre deux mille vingt-deux.

La secrétaire de séance



Virginie BERTRAND

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.